



Cfdt@bretagne.bzh

Membres du bureau de la CFDT de la section du conseil régional de Bretagne

1^{er} avril 24



FRANCOISE KERMAREC référente du 35

07 86 42 85 18

Secrétaire de la section CFDT, permanente de la section

Agente de l'administration régionale, rattachée au service DRH SCET.

francoise.kermarec@bretagne.bzh

Membre titulaire du CST¹ et de la FS², titulaire en CAS³, suppléante en CAP⁴ B, suppléante au conseil médical départemental⁵ catégorie B des départements 29 et 56. Membre de la commission exécutive du syndicat interco 35. Référente cellule signalement⁶, suppléante et membre des groupes travaux et visite de la FS.



NADIA HOURMAND Référente du 29

07 86 14 42 41

Secrétaire adjointe de la section CFDT, permanente de la section

Agente du service général, E.R.E.A Louise Michel de Quimper.

nadia.hourmand@bretagne.bzh

Membre titulaire du CST et FS, suppléante en CAP C, suppléante au conseil médical départemental du 56 catégorie C. Siège au syndicat interco 35 et membre de la commission syndicalisation de l'interco35.



MICHEL SALLIN Référent du 56

07 80 17 72 29

Permanent de la section (temps partiel)

Cuisinier au lycée Joseph Loth de Pontivy.

michel.sallin@bretagne.bzh

Membre titulaire du CST et FS, titulaire au conseil médical départemental du 56 catégorie C. Commissaire aux comptes du syndicat interco 35, membre des commissions communication et formation de l'interco35. Référent cellule signalement, titulaire.



SYLVAIN BLONDEAU référent du 22

06 37 19 79 28

Technicien Informatique, agent des services DETARM (22)

sylvain.blondeau@bretagne.bzh

Membre titulaire du CST et de la FS, suppléant en CAP C, titulaire au conseil médical départemental du 22 et suppléant au conseil médical départemental du 35 pour la catégorie C. Siège au Conseil Syndical de l'interco 22.

**VIRGINIE LE SEAC'H DOMINOIS**

Lingère au lycée de Cornouaille à Quimper.

virginie.le-seach-dominois@bretagne.bzh

Membre titulaire en CAP C, titulaire au conseil médical départemental du 29 catégorie C.

**GILDAS DURAND**

06 07 12 00 51

Technicien spécialisé en maintenance des installations sanitaires et gestion des flux énergétiques, agent des services DIL SUB35 PCME35.

gildas.durand@bretagne.bzh

Membre titulaire en CAP C, titulaire au conseil médical départemental du 35 catégorie C.

**BRIEG SALIOU**

02 98 33 38 31

Animateur emploi-formation orientation Pays de Brest et de Morlaix, agent de l'espace territorial de Brest.

06 08 09 55 56

brieg.saliou@bretagne.bzh

Membre titulaire en CAP B, suppléant au CST et à la FS, titulaire au conseil médical du 29, catégorie B et suppléant au conseil médical départemental du 22 catégorie B. Membre de la commission formation de l'interco35.

**PIERRICK BRIHAYE**

02 22 93 98 24

Chargé d'étude patrimoine, agent des services Canaux de Bretagne.

pierrick.brihaye@bretagne.bzh

Membre titulaire du CST et suppléant à la FS, titulaire en CAP A, titulaire aux conseils médicaux départementaux des départements 22 et 56, catégorie A. Membre du conseil syndical de l'interco 35, Trésorier adjoint du syndicat interco 35 et membre de la commission exécutive du syndicat.

**VERONIQUE HORN Référente 29 nord**

06 24 73 24 87

Membre permanent de la section (temps partiel)

Agente du service général, lycée polyvalent Vauban de Brest.

veronique.horn@bretagne.bzh

Membre titulaire du CST et de la FS, suppléante au conseil médical départemental 29 et 22 catégorie C. Membre de la commission syndicalisation de l'interco35.

**GHISLAIN MEIGNEN référent lycées de Rennes**

A attribuer

Agent du service général, lycée professionnel Coëtlogon à Rennes.

ghislain.meignen@bretagne.bzh

**GAËL MIELLE**

Agent de maintenance patrimoine CEFCM Concarneau

gael.mielle@bretagne.bzh

06 67 48 14 29

Membre titulaire de la FS et suppléant du CST. Membre du groupe travaux du conseil Régional.

**JULIETTE CRISTESCU**

Cheffe du service SFEAMPA, agente des services DIMER SFEAMPA

juliette.cristescu@bretagne.bzh

06 74 27 02 81

Membre titulaire du CST et suppléante à la FS, suppléante au conseil médical départemental du 22 et 56 catégorie A. Siège au syndicat interco 35.

**SERGE COLLETTE**

Agent de l'administration régionale, agent des services DFE SCOMP

serge.collette@bretagne.bzh

02 99 87 63 70

Membre suppléant du CST et de la FS, titulaire en CAP B, titulaire aux conseils médicaux départementaux du 22, 35 et 56 et suppléant pour le 29 catégorie B. Suppléant à la CAS. Siège au syndicat interco 35.

**SYLVIANE PERAN**

Assistante de la dette et de la trésorerie, agente des services DFE SBUD

sylviane.peran@bretagne.bzh

02 99 27 12 72

Membre titulaire en CAP B, suppléante aux conseils médicaux départementaux du 22 et 56 catégorie B.

¹ **CST** : Le Comité social territorial remplace le Comité technique. C'est une instance de 30 membres titulaires compétente pour les dispositions d'ordre collectif.

² **FS** : La Formation spécialisée remplace le Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). C'est une instance compétence en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Elle est composée de 15 membres titulaires, au lieu de dix auparavant pour le CHSCT.

³ **CAS** : La Commission d'Action sociale, autre émanation du CST. Cette instance, créée à l'initiative de la Région, examine les situations individuelles difficiles et peut attribuer aux agent·e·s des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité. Elle est composée de 4 membres titulaires (Chaque organisation syndicale désigne un titulaire et un suppléant).

⁴ **CAP** : Commissions Administratives Paritaires. Il existe une CAP par catégorie : une CAP A, une CAP B et une CAP C. Chaque CAP traite des dossiers se rapportant aux agent·e·s titulaires de sa catégorie et émette des avis sur des questions d'ordre individuel.

⁵ **Conseil médical départemental** : il remplace la commission de réforme. Seules les 2 organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges dans les CAP siègent au sein des conseils médicaux départementaux, amenés à exprimer un avis sur les questions liées à la santé des agent·e·s.

⁶ **Référent cellule signalement** : Les membres de la formation spécialisée du CST sont formés aux sujets des violences, sexistes et sexuelles et harcèlement moral afin de leur permettre d'exercer leur mission dans de bonnes conditions. Chaque organisation syndicale désigne 2 référents (un titulaire et un suppléant).